



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

illettrisme

Question écrite n° 36436

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur le problème de l'illettrisme. D'après une enquête récente du ministre de la défense, réalisée à l'occasion du premier anniversaire de la journée d'appel de préparation à la défense, environ un jeune sur dix âgé de dix-sept ans a des difficultés plus ou moins importantes pour accomplir des lectures nécessaires à sa vie quotidienne. Ce constat, qui est similaire à celui de 1996, est inquiétant car il tend à prouver que les efforts entrepris, notamment par le groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, restent sans effet notable. Ce phénomène doit être combattu dès le plus jeune âge et c'est l'école qui doit prévenir ces insuffisances. Il souhaite donc connaître les mesures prises afin de résoudre ce problème crucial.

Texte de la réponse

Il appartient à l'école de conduire chaque enfant à maîtriser la lecture et les langages afin de lui permettre d'apprendre et de comprendre, de penser et d'échanger, c'est-à-dire de conquérir les outils de la réussite scolaire et de l'autonomie intellectuelle. Plusieurs initiatives ont été engagées durant l'année scolaire 1998-1999, qu'il s'agisse de la « Charte pour bâtir l'école du XXI^e siècle », du « Contrat éducatif local » ou des « Etats généraux de la lecture et des langages » ; elles sont à l'origine d'actions qui devront être mises en oeuvre ou se poursuivre en complémentarité. La « Charte pour bâtir l'école du XXI^e siècle », élaborée en concertation avec les partenaires du système éducatif, a défini les principes qui doivent inspirer l'évolution de l'enseignement primaire. Sa mise en oeuvre passe par le développement d'un processus d'innovation pédagogique auquel toutes les écoles sont invitées progressivement à s'associer. Il s'agit de marquer une nouvelle étape dans l'amélioration et la modernisation de l'école primaire pour qu'elle réponde mieux encore au défi de la réussite scolaire pour tous et à la mise en place d'une éducation qui intègre les rythmes de vie de l'enfant. L'aide individualisée aux élèves est une des modalités privilégiées pour la mise en oeuvre du principe clé selon lequel l'école doit être son propre recours. S'agissant plus précisément de la maîtrise de la lecture et des langages, une réflexion approfondie a été conduite à l'occasion des « Etats généraux de la lecture et des langages » qui se sont déroulés les 4 et 5 mai 1999, à Nantes. Les douze mesures annoncées à l'issue de ces journées entreront progressivement en vigueur. Elles mettent l'accent sur la continuité et la progression des apprentissages à l'école et au collège, et visent à aider les enseignants à mieux prendre en charge les élèves dans leur diversité. Confortant une réflexion déjà engagée, les travaux menés par ces journées de mai ont conduit, en particulier, à la publication de l'instruction du 8 octobre 1999 sur « Les langages, priorité de l'école maternelle », publiée dans un Bulletin officiel de l'éducation nationale, hors série n° 8 (L'école maternelle, école de tous les possibles). Ce texte consacre une part prépondérante à la pédagogie des langages, afin d'installer chez les élèves la maîtrise de la langue orale, toute première priorité de la scolarité, de favoriser l'accès à l'écrit et de structurer les premiers éléments d'une éducation à l'image. Cette priorité ne se conçoit pas aux dépens des autres domaines d'activités, mais à partir des différents champs de découverte et d'apprentissage offerts aux enfants. La scolarisation à l'école maternelle est de mieux en mieux prise en compte dans tous les milieux où il n'est plus rare de voir des enfants scolarisés dès l'âge de deux ans. Ils peuvent ainsi bénéficier des apports de

cette première scolarisation. Parmi les mesures annoncées à l'issue des « Etats généraux de la lecture et des langages », certaines entretiennent une liaison plus directe avec le livre et la lecture ; ainsi, les bibliothèques scolaires sont-elles l'objet d'une grande attention. Par la richesse et la diversité des activités de lecture et d'écriture qu'elle permet de conduire, la bibliothèque centre documentaire (BCD) a montré son influence positive sur les pratiques scolaires des maîtres et des élèves et son impact sur la vie de l'école pendant le temps scolaire et en complément de celui-ci. Afin de franchir une nouvelle étape dans la généralisation des BDC, un nouveau plan de développement a été lancé en 1997, poursuivi en 1998 et 1999, avec un investissement total de 37 MF. Il a permis d'améliorer le niveau d'équipement des départements, qui reste locales. Au delà de l'amélioration de l'équipement, les maîtres doivent rechercher comment rendre le recours à la richesse offerte par les bibliothèques scolaires plus pertinent encore et mieux intégré à leurs pratiques quotidiennes. L'attention portée aux premiers apprentissages, la prise en charge des difficultés scolaires, l'accompagnement scolaire constituent des formes diverses de prévention de l'illettrisme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36436

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6133

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 887